

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité -
Proposition d'aide pour la réalisation d'aménagements
cyclables sur le territoire de la Communauté de
Communes de SELESTAT et la Communauté de
Communes SAUER-PECHELBRONN. Actualisation des
aides suite au plan de relance en lien avec l'épidémie de
COVID-19**

CP/2020/315

Service chef de file :

M3 - Entretien et exploitation

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibérations du Conseil Départemental N°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de renforcer son partenariat avec les acteurs locaux, en proposant des contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération N° CD/2019/119 du 9 décembre 2019 d'attribuer des subventions d'investissement pour un montant de 123 900 € à la Communauté de Communes de Sélestat au titre du fonds de développement et d'attractivité pour la sécurisation de l'itinéraire cyclable entre le Ried et Sélestat et la piste cyclable reliant Sélestat à Châtenois.

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération N° CP/2020/153 du 22 juin 2020 d'attribuer une subvention d'investissement pour un montant de 245 185 € à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn au titre du fonds de développement et d'attractivité pour le projet de valorisation touristique transfrontalière.

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération N° CD/2020/021 du 22 juin 2020 de nouvelles dispositions des contrats départementaux de développement territorial et humain, pour accompagner la relance de l'activité consécutivement à la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19.

Ces nouvelles dispositions concernent certains projets d'itinéraires cyclables inscrits au schéma des itinéraires structurants départementaux ou d'intérêt transfrontalier ayant déjà fait l'objet d'une attribution de subvention au titre du fonds de développement et d'attractivité.

Dans ce cadre le présent rapport propose de porter à 50% le taux de subvention attribué initialement (30%) en faveur de trois projets d'aménagements cyclables de la Communauté de Communes de Sélestat et la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn.

Le Conseil Départemental, lors de sa séance plénière du 9 décembre 2019 (délibération N° CD/2019/119) et la Commission Permanente du 22 juin 2020 (délibération N° CP/2020/153), a décidé d'attribuer des subventions d'investissement, au titre du Fonds de développement et d'attractivité à la Communauté de Communes de Sélestat et la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn.

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental N° CD/2020/021 du 22 juin 2020 de nouvelles dispositions des contrats départementaux de développement territorial et humain, pour accompagner la relance de l'activité consécutivement à la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19.

Ces nouvelles dispositions concernent les projets d'itinéraires cyclables inscrits au schéma des itinéraires structurants départementaux ou d'intérêt transfrontalier ayant déjà fait l'objet d'une attribution de subvention au titre du fonds de développement et d'attractivité.

Deux projets portés par la Communauté de Communes de Sélestat et un projet porté par la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn répondent aux critères d'éligibilité de bonification de subvention. Le taux initial de la participation départementale fixée à 30% peut donc être porté à 50%, au titre de l'intégration des projets dans le réseau des itinéraires structurants départementaux ou d'une interconnexion entre réseaux cyclables transfrontaliers.

1. Détail des projets

- a) Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn : Projet de valorisation touristique de liaisons cyclables transfrontalières.

Le coût du projet s'élève à 1 614 570 € HT pour la partie située en France (242 550 € HT pour la partie en Allemagne). Le plan de financement prévisionnel initialement validé et intégrant la subvention départementale octroyée, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, par délibération N° CD/2019/119 du 9 décembre 2019 précitée est le suivant :

- Département du Bas-Rhin : 242 185 € (soit 30% du restant à charge après subvention Interreg)
- Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn : 565 100 €
- Financement européen, Interreg : 807 285 €

- b) Communauté de Communes de Sélestat : sécurisation de l'itinéraire cyclable entre le Ried et Sélestat

Le coût du projet s'élève à 74 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel initialement validé et intégrant la subvention départementale octroyée, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, par délibération N° CP/2020/153 du 22 juin 2020 précitée est le suivant :

- Département du Bas-Rhin (30%) : 22 000 €
- Communauté de Communes de Sélestat (60%) : 44 600 €
- Etat – DSIL (10%) : 7 400 €

- c) Communauté de Communes de Sélestat : piste cyclable Sélestat Châtenois

Le coût du projet s'élève à 339 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel initialement validé et intégrant la subvention départementale octroyée, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, par délibération N° CP/2020/153 du 22 juin 2020 précitée est le suivant :

- Département du Bas-Rhin (30%) : 101 700 €
- Communauté de Communes de Sélestat (60%) : 203 400 €
- Etat – DSIL (10%) : 33 900 €

2. Actualisation des taux de subvention

Lors de sa séance plénière du 22 juin 2020, le Conseil Départemental a engagé un plan de relance pour soutenir et accompagner les acteurs associatifs, touristiques, les partenaires territoriaux et les activités de proximité bas-rhinoises dans le contexte de la pandémie du COVID 19.

Dans ce cadre, la réalisation des itinéraires cyclables structurants d'intérêt départemental et transfrontalier financés au titre du fonds de développement et d'attractivité ont vu la participation départementale bonifiée de 30 à 50% (sous réserve d'appréciation de la Commission territoriale).

Les trois projets sus visés répondent aux critères nécessaires pour bénéficier de cette augmentation de la participation départementale.

3. Plans de financement actualisés

Sur ces nouvelles bases, il est proposé d'allouer une aide financière supplémentaire à la Communauté de Communes de Sélestat et à la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn pour les projets suivants, modifiant ainsi les plans de financement correspondants, tel que détaillée ci-après :

- a) Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn : Projet de valorisation touristique de liaisons cyclables transfrontalières.

Le coût du projet s'élève à 1 614 570 € HT pour la partie située en France (242 550 € HT pour la partie en Allemagne). Le plan de financement prévisionnel actualisé est le suivant :

- Département du Bas-Rhin : 403 642 € (soit 50% du restant à charge après subvention Interreg)
- Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn : 403 643 €
- Financement européen, Interreg V : 807 285 €

- b) Communauté de Communes de Sélestat : sécurisation de l'itinéraire cyclable entre le Ried et Sélestat

Le coût du projet s'élève à 74 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel actualisé est le suivant :

- Département du Bas-Rhin (50%) : 37 000 €
- Communauté de Communes de Sélestat (40%) : 29 600 €
- Etat – DSIL (10%) : 7 400 €

c) Communauté de Communes de Sélestat : piste cyclable Sélestat Châtenois

Le coût du projet s'élève à 339 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel actualisé est le suivant :

- Département du Bas-Rhin (50%) : 169 500 €
- Communauté de Communes de Sélestat (40%) : 135 600 €
- Etat – DSIL (10%) : 33 900 €

| Identifiant de l'AP | Libellé de l'AP | Montant de l'AP | Montant disponible sur l'AP (non engagé) | Montant proposé |
|---------------------|--|-----------------|--|-----------------|
| FAED 2018/1 | G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement | 96 000 000,00 € | 21 319 473,00 € | 244 057,00 € |

Le présent rapport ainsi que ses annexes ont été examinés pour avis par les Commissions Territoriales Sud et Nord le 17 septembre 2020, qui se sont prononcées favorablement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de compléter la délibération N° CD/2019/119 du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 24 juin 2019 et d'attribuer à la Communauté de Communes de Sélestat, au titre du Fonds de développement et d'attractivité et d'attribuer :

- une subvention d'investissement supplémentaire de 14 800 € pour le projet de sécurisation de l'itinéraire cyclable entre le Ried et Sélestat, portant ainsi l'aide financière départementale totale pour ce projet de 22 200 € à 37 000 €, soit 50% du coût du projet ;

- une subvention d'investissement supplémentaire de 67 800 € pour le projet de liaison cyclable entre Sélestat et Châtenois portant ainsi l'aide financière départementale totale pour ce projet de 101 700 € à 169 500 €, soit 50% du coût du projet ;

- décide de compléter la délibération N° CP/2020/153 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 22 juin 2020 et d'attribuer à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, une subvention d'investissement supplémentaire de 161 457 € pour le projet de valorisation touristique de liaisons cyclables transfrontalières portant ainsi l'aide financière départementale totale pour ce projet de 242 185 € à 403 642 €, soit 50% du coût du projet après déduction de la subvention Interreg de 50 % ;

- décide d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention de partenariat dans le cadre du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de

Communes de Sélestat et la Commune de Sélestat pour les projets de liaisons cyclables précités, joint en annexe à la présente délibération ;

- décide d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention de partenariat pour le développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn et l'office de tourisme intercommunautaire de l'Alsace verte pour les projets de liaisons cyclables précités, joint en annexe à la présente délibération ;

- décide d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention financière, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes de Sélestat destinée à permettre le versement des deux subventions précitées, joint en annexe de la présente délibération ;

- décide d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention financière, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn destiné à permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe de la présente délibération ;

- autorise son Président à signer les conventions précitées.

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY